

Commune de Glières-Val-de-Borne



Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 074-200081446-20251204-DP0742122500044-AR

S²LO

Madame LIMONIER Florence, née
CAPDEVILLE
28, rue du Rendez-Vous
75012 Paris

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

BERTRAND Alexis,

Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols,

Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél : 04.50.03.58.72 – a.bertrand@ccfg.fr

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 05/09/2025 - Demande d'autorisation n°DP0742122500044 pour la création de surface habitable par la fermeture entre deux bâtiments, déclarée sans suite.

Madame,

Vous avez déposé le 27/08/2025 à la mairie un Déclaration Préalable Constructions (DPC).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 05/12/2025, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 04 décembre 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.